

QUESTION ORALE H-0952/00

pour l'heure des questions de la période de session de janvier 2001
posée conformément à l'article 43 du règlement
par Maj Theorin
au Conseil

Objet: Sommet UE-Chine

Un rapport récemment publié par l'OIM fait apparaître que la mafia chinoise de la traite des femmes est extrêmement bien organisée et que ce commerce se déroule sur l'ensemble du territoire de la Chine. Sachant, parallèlement, que les revenus sont relativement élevés (souvent plus de 30 000 euros), l'OIM craint une très forte augmentation de la traite des femmes chinoises, tant sur le plan intérieur qu'à destination de l'Europe de l'Ouest, en particulier.

Lors du sommet UE-Chine du 23 octobre 2000, le Conseil européen et la Commission ont abordé la question de la responsabilité du rapatriement des immigrés clandestins chinois. Est-ce que le Conseil a également abordé le problème du vaste commerce des femmes et des jeunes filles chinoises?

Dépôt: 30.11.2000

sv